CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E156877** **VALABLE JUSQU'AU** **30/03/2026**

ÉDITÉ LE **03/07/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2005
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 20/09/2024
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 2007 B 90136

Siret : **485 219 992 00057**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 83 04394

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000 / 001 555777/18

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000 / 001 555777/13

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : **SAS AUVERGNE ASSISTANCE BATIMENT**

8 RUE GUTENBERG
63360 GERZAT

Téléphone : 04 73 24 57 76 **Fax :**
Portable : 06 65 14 86 10

Site Internet : aab63-climatisation.com
E-mail : contact@aab63.fr

Responsabilité légale :
J2M AURA FINANCE (977 535 228) / MONTEIRO JEREMY GÉRANT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/02/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	19/06/2025
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	27/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	19/06/2025
o Panneaux solaires photovoltaïques	27/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.